



# COMMUNE DE BEGNINS

## AVIS AUX PROPRIETAIRES

Il est porté à la connaissance de tout propriétaire foncier sur le territoire de la Commune de Begnins que la Municipalité de Begnins a décidé **de modifier le plan d'extension, plan des zones de la Commune de Begnins du 19.12.1984 et le règlement du plan général d'affectation de Begnins et la police des constructions du 23.06.2010, ainsi que le plan d'extension partiel « Centre de Begnins » du 25.09.1981 et du règlement du plan d'extension partiel « Centre de Begnins » d'octobre 1994**, afin d'être conforme à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, aux directives cantonales en la matière, au Plan directeur cantonal du 31.01.2018 et à la nouvelle LATC du 01.09.2018.

Avant l'élaboration de tout projet de construction, les différents propriétaires sont priés de prendre contact avec la Municipalité. Cette dernière se réserve le droit d'appliquer l'article 47 de la LATC pour refuser tout projet de construction qui serait contraire aux planifications envisagées, mais non encore soumises à l'enquête publique.

Cet avis délie la Municipalité des obligations découlant de l'article 48 de la LATC. En conséquence, aucune prétention d'indemnité pour des projets établis selon les règles actuelles ne sera prise en considération par l'autorité.

Cet avis tient lieu d'information officielle.

La Municipalité de Begnins

Begnins, le 4 juin 2019